

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE BASSILA

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	09/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	11
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	12
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des.....	12
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	12
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les.....	13
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	28
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	28
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	29
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	29
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	30
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en.....	32
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	34
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	36
IX. ANNEXES	38

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de BASSILA.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;

- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de BASSILA pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	16	172 120 444
	Marchés de la population mère	16	172 120 444
	%	100,00%	100,00%
2017	Marchés audités	19	416 390 662
	Marchés de la population mère	20	422 390 662
	%	95,00%	98,58%

Opinions

➤ **Gestion budgétaire 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de BASSILA sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	16	10	0	4	2
Total général		16	10	0	4	2
%		100%	62,50%	37,50%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures régulières, nous estimons que la majorité des procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de BASSILA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	12	11	0	0	1
3	DC	7	5	2	0	0
Total général		19	16	2	0	1
%		100%	84%	16%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière, nous estimons que la totalité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de BASSILA conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	A00	235 039 069	23	172 120 444	16	73,23%	69,57%
	Total général 2016	235 039 069	23	172 120 444	16	73,23%	69,57%
2017	A00	435 264 522	22	376 298 201	15	86,45%	68,18%
	DC	57 546 998	7	46 092 461	5	80,10%	71,43%
	Total général 2017	492 811 520	29	422 390 662	20	85,71%	68,97%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestation Intellectuelle	31 398 000,00	11	26 094 000	7	83,11%	63,64%
	Travaux	203 641 069,00	12	146 026 444	9	71,71%	75,00%
	Total général 2016	235 039 069,00	23	172 120 444	16	73,23%	69,57%
2017	Fourniture	107 448 250,00	13	98 221 250	8	91,41%	61,54%
	Travaux	385 363 270,00	16	324 169 412	12	84,12%	75,00%
	Total général 2017	492 811 520,00	29	422 390 662	20	85,71%	68,97%

➤ Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 69,57% en volume et 73,23% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 68,97% en volume et 85,71% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité**➤ Gestion 2016**

N° d'ordre	Objet du marché	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Etudes techniques détaillées surveillance et contrôle des travaux d'Entretien Periodique/amenagement des ITR dans la commune de Bassila par l'approche participative avec la methode HIMO,exercice 2016	31/10/2016	67/007/2016/MB/SG/ST/SA	HERIS AFRIQUE	AMI	16 950 000	PI
2	Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un centre des jeunes et d'alphabetisation à Biguina	31/10/2016	67/015/2016/MB/SG/ST/SA	BES	AMI	1 200 000	PI
3	Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de quatorze (14) boutiques au marche d'Aledjo	31/10/2016	67/016/2016/MB/SG/ST/SA	BES	AMI	1 440 000	PI
4	Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila	31/10/2016	67/023/2016/MB/SG/ST/SA	LE ROUTIER PLUS	AMI	1 600 000	PI
5	Surveillance et le contrôle des travaux de construction des ouvrages et amenagement confortatifs des ITR par la methode HIMO	31/10/2016	67/009/2016/MB/SG/ST/SA	LE ROUTIER PLUS	AMI	1 600 000	PI
6	Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kpindi	21/10/2016	67/010/2016/MB/SG/ST/SA	HERIS AFRIQUE	AMI	1 652 000	PI
7	Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Touram	21/10/2016	67/011/2016/MB/SG/ST/SA	HERIS AFRIQUE	AMI	1 652 000	PI
8	Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kpindi	19/07/2016	67/001/2016/MB/SG/ST/SA	GES SARL	AOO	26 529 654	Travaux
9	Construction d'un module de quatorze (14) boutiques au marché d'Aledjo	21/10/2016	67/022/2016/MB/SG/ST/SA	LA VERSION GAGNANTE	AOO	25 578 668	Travaux
10	Ouverture et reprofilage leger des voies des chefs lieux des arrondissements Bassila	19/07/2016	67/006/2016/MB/SG/ST/SA	LAFIA BUSINESS	AOO	25 422 000	Travaux
11	Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kaladji	19/07/2016	67/005/2016/MB/SG/ST/SA	AVITECH BTP	AOO	15 903 500	Travaux
12	Construction des ouvrages et amenagement confortatif des ITR par la methode HIMO LOT 1	31/10/2016	67/017/2016/MB/SG/ST/SA	EGF	AOO	7 594 200	Travaux
13	Construction des ouvrages et amenagement confortatif des ITR par la methode HIMO LOT 2	31/10/2016	67/018/2016/MB/SG/ST/SA	CGBP TP	AOO	9 963 700	Travaux
14	Construction des ouvrages et amenagement confortatif des ITR par la methode HIMO LOT 3	31/10/2016	67/019/2016/MB/SG/ST/SA	INITIATIVE AZ	AOO	8 511 400	Travaux
15	Construction d'un centre des jeunes et d'alphabetisation à Biguina	21/10/2016	67/020/2016/MB/SG/ST/SA	TREMPLEIN DE BONHEUR	AOO	14 758 722	Travaux
16	Construction d'un double dalot 200 x150 sur la piste communale Aledjo -Akaradè	19/07/2016	67/003/2016/MB/SG/ST/SA	CABAS	AOO	11 764 600	Travaux
TOTAL						172 120 444	

NB : Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs par l'AC.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila	18/09/2017	67/018/2017/MB/SG/ST/SA	SAAT GROUP SARL	AOO	36 929 570	Travaux
2	Entretien periodique / Amenagement des ITR par l'approche participative avec la methode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 1	08/08/2017	67/19/2017/MB/PRMP/SPRMP	ARIORI INTERNATIONAL	AOO	50 062 951	Travaux
3	Entretien periodique / Amenagement des ITR par l'approche participative avec la methode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 2	08/08/2017	67/23/2017/MB/PRMP/SPRMP	ER CONSTRUCT	AOO	42 548 729	Travaux
4	Acquisition de vehicule de commandement sation Wagon pour le Maire	26/12/2017	67/027/2017/MB/SG/ST/SA	Saint Bernard/Al	AOO	49 865 000	Fourniture
5	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de la commune de Bassila	18/09/2017	67/016/2017/MB/SG/ST/SA	AYA SERVICES SARL	AOO	20 703 690	Fourniture
6	Acquisition de deux charrues dans la commune de Bassila	18/09/2017	67/017/2017/MB/SG/ST/SA	ESSENTIEL CONSULT	AOO	7 615 500	Fourniture
7	Entretien periodique / Amenagement des ITR par l'approche participative avec la methode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 5	08/08/2017	67/20/2017/MB/PRMP/SPRMP	LOGIC	AOO	34 729 879	Travaux
8	Construction du logement du chef poste du chef de sante de Penelan	19/06/2017	67/002/2017/MB/SG/ST/SA	ARIORI INTERNATIONAL	AOO	21 139 790	Travaux
9	Construction d'une maternité à Biguina	19/06/2017	67/003/2017/MB/SG/ST/SA	LE SAVOIRE FAIRE	AOO	29 999 575	Travaux
10	Entretien periodique / Amenagement des ITR par l'approche participative avec la methode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 3	08/08/2017	67/21/2017/MB/PRMP/SPRMP	SOLIM	AOO	24 002 550	Travaux
11	Entretien periodique / Amenagement des ITR par l'approche participative avec la methode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 4	08/08/2017	67/22/2017/MB/PRMP/SPRMP	INTERBAT	AOO	14 985 440	Travaux
12	Travaux de transformation de la station thermique de l'AEV DE Doguè Igbomacro en station hybride (solaire et thermique)	31/03/2017	67/024/2016/MB/SG/ST/SA	CLIMATEL	AOO	37 106 527	Travaux
13	Fourniture de mobiliers scolaire à l' EPP de Bodi/C	19/06/2017	67/006/2017/MB/SG/ST/SA	ADA GROUP	AOO	2 203 000	Fourniture
14	Fourniture de mobiliers scolaire à l' EPP de Kaladji	19/06/2017	67/007/2017/MB/SG/ST/SA	ADA GROUP	AOO	2 203 000	Fourniture
15	Fourniture de mobiliers scolaire à l' EPP de Doguè	19/06/2017	67/008/2017/MB/SG/ST/SA	ADA GROUP	AOO	2 203 000	Fourniture
16	Acquisition des pieB4:B22ces de rechanges pour FPM et AEV dans la commune de Bassila	15/05/2017	67/001/2017/MB/SG/ST/SA	IK@S INTERNATIONAL SARL	DC	7 428 060	Fourniture
17	Construction de deux hangars au marche de Frignon	24/08/2017	67/012/2017/MB/SG/ST/SA	INTERBAT	DC	11 102 811	Travaux
18	Rehabilitation des infrastructures hydrauliques dans la commune de Bassila	24/08/2017	67/014/2017/MB/SG/ST/SA	CANAL A	DC	13 995 000	Travaux
19	Acquisition de materiel informatique au profit de la mairie de Bassila	Non applicable	BC N° 14 du 16/06/2017	AL CHABANE	BONDE COMMA	6 000 000	Fourniture
20	construction de deux incinerateurs et de deux paillotes dans les maternités isoléesde Nioro et de Wannou	24/08/2017	67/015/2017/MB/SG/ST/SA	EL HADJI OLA OLUWA	DC	7 566 590	Travaux
TOTAL						422 390 662	

Le seul marché qui n'a pu être communiqué est relatif au Bon de Commande N° 14 du 16/06/2017 pour l'Acquisition de matériel informatique au profit de la mairie de Bassila attribué à l'entreprise AL CHABANE pour un montant de 6.000.000 F CFA HT.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	50,50%	76,00%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de BASSILA. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant, il a été constaté le défaut de mention de 4 marchés dans le PPM de 2016 et d'un marché dans celui de 2017.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 n'a pu être faite que pour treize (13) marchés sur les seize (16).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 76 jours environ. Ce délai est conforme au délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour onze (11) marchés sur les dix-neuf étudiés.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 50 jours environ. Ce délai est conforme au délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de demande de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les marchés passés par demande de cotation audités ne figurant pas dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres rectreint au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ **Gestion 2016**

1. Marché n°67/007/2016/MB/SG/ST/SA relatif aux études techniques détaillées de surveillance et de contrôle des travaux d'Entretien Périodique/aménagement des ITR dans la commune de Bassila par

l'approche participative avec la methode HIMO, exercice 2016 attribué
HERIS AFRIQUE pour un montant de 16.950.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des dossiers de pré-qualification ;
- Offres des soumissionnaires ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription au PPM 2016 du marché ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution provisoire.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM (Art 20 du CMP).

2. Marché n°67/015/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un centre des jeunes et d'alphabétisation à Biguina attribué à BES pour un montant de 1.200.000 F CFA HT

Ce marché quand bien même en dessous des seuils de passation a été passé suivant appel d'offre ouvert avec pré qualification.

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des dossiers de pré-qualification ;
- Offres des soumissionnaires ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription au PPM 2016 du marché ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM (Art 20 du CMP).

3. Marché n°67/016/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de quatorze (14) boutiques au marché d'Aledjo attribué à BES pour un montant de 1.440.000 F CFA HT

Ce marché quand bien même en dessous des seuils de passation a été passé suivant appel d'offre ouvert avec pré qualification.

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Preuve de publication de l'AMI ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des dossiers de pré-qualification ;
- Offres des soumissionnaires ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription au PPM 2016 du marché ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM (Art 20 du CMP).

4. Marché n°67/023/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila attribué à l'entreprise LE ROUTIER PLUS pour un montant de 1.600.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Preuve de publication de l'AMI ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des dossiers de pré-qualification ;
- Offres des soumissionnaires ;

- PV d'ouverture des offres ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription au PPM 2016 du marché ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

5. Marché n°67/009/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction des ouvrages et aménagement confortatifs des ITR par la méthode HIMO attribué à l'entreprise LE ROUTIER PLUS pour un montant de 1.600.000 F CFA HT

Aucune pièce n'a été communiquée pour ce marché en dehors du contrat.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

6. Marché n°67/010/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kpindi attribué à l'entreprise HERIS AFRIQUE pour un montant de 1.652.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des dossiers de pré-qualification ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription au PPM 2016 du marché ;

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM (Art 20 du CMP).

7. Marché n°67/011/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Surveillance et le contrôle des travaux de construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Touram attribué à l'entreprise HERIS AFRIQUE pour un montant de 1.652.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Avis à manifestation d'intérêt ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

8. Marché n°67/001/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kpindi attribué à l'entreprise GES SARL pour un montant de 26.529.654 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

9. Marché n°67/022/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un module de quatorze (14) boutiques au marché d'Aledjo attribué à l'entreprise LA VERSION GAGNANTE pour un montant de 25.578.668 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

10. Marché n°67/006/2016/MB/SG/ST/SA relatif à l'Ouverture et le reprofilage léger des voies des chefs-lieux des arrondissements Bassila attribué à l'entreprise LAFIA BUSINESS pour un montant de 25.422.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

11. Marché n°67/005/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kaladji attribué à l'entreprise AVITECH BTP pour un montant de 15.903.500 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

12. Marché n°67/017/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction des ouvrages et aménagements confortatifs des ITR par la méthode HIMO LOT 1 attribué à l'entreprise EGF pour un montant de 7.594.200 F CFA HT

13. Marché n°67/018/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction des ouvrages et aménagements confortatifs des ITR par la méthode HIMO LOT 2 attribué à l'entreprise CGBP TP pour un montant de 9.963.700 F CFA HT

14. Marché n°67/019/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction des ouvrages et aménagements confortatifs des ITR par la méthode HIMO LOT 3 attribué à l'entreprise INITIATIVE AZ pour un montant de 8.511.400 F CFA HT.

Les trois marchés ci-dessus cités sont des marchés allotis conduits par une seule procédure.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des trois marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

15.Marché n°67/020/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un centre des jeunes et d'alphabétisation à Biguina attribué à l'entreprise TREMPLIN DE BONHEUR pour un montant de 14.758.722 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

16.Marché n°67/003/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un double dalot 200 x150 sur la piste communale Aledjo –Akaradè attribué à l'entreprise CABAS pour un montant de 11.764.600 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

➤ **Gestion 2017**

- i. Marché n° 67/018/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila attribué à l'entreprise SAAT GROUP SARL pour un montant de 36.929.570 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- ii. Marché n°67/19/2017/MB/PRMP/SPRMP relatif à l'Entretien périodique / Aménagement des ITR par l'approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 1 attribué à l'entreprise ARIORI INTERNATIONAL pour un montant de 50.062.951 F CFA HT
- iii. Marché n°67/23/2017/MB/PRMP/SPRMP relatif à l'Entretien périodique / Aménagement des ITR par l'approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 2 attribué à l'entreprise SUPER CONSTRUCTION pour un montant de 42.548.729 F CFA HT
- iv. Marché n°67/21/2017/MB/PRMP/SPRMP relatif à l'Entretien périodique / Aménagement des ITR par l'approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 3 attribué à l'entreprise SOLIM pour un montant de 24.002.550 F CFA HT

- v. Marché n°67/22/2017/MB/PRMP/SPRMP relatif à l'Entretien périodique / Aménagement des ITR par l'approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 4 attribué à l'entreprise INTERBAT pour un montant de 14.985.440 F CFA HT
- vi. Marché n°67/20/2017/MB/PRMP/SPRMP relatif à l'Entretien périodique / Aménagement des ITR par l'approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de Bassila exercice 2016-2017 LOT 5 attribué à l'entreprise LOGIC pour un montant de 34.729.879 F CFA HT

Les cinq marchés ci-dessus sont des marchés allotis (5 lots) attribués suivant la même procédure.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des cinq marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- vii. Marché n°67/027/2017/MB/SG/ST/SA relatif à l'Acquisition de véhicule de commandement station Wagon pour le Maire attribué au Groupement Saint Bernard/AI CHABANE 49.865.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du présent marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- viii. Marché n°67/016/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP de la commune de Bassila attribué à l'entreprise AYA SERVICES SARL pour un montant de 20.703.690 F CFA HT
- ix. Marché n°67/017/2017/MB/SG/ST/SA relatif à l'Acquisition de deux charrues dans la commune de Bassila attribué à l'entreprise ESSENTIEL CONSULT pour un montant de 7.615.500 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuves de notification du marché approuvé ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur les demandes de proposition ;
- ANO de la CCMP sur les PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitif.

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- x. Marché n°67/002/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction du logement du chef poste du chef de sante de Penelan attribué à l'entreprise ARIORI INTERNATIONAL pour un montant de 21.139.790 F CFA HT
- xi. Marché n°67/003/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'une maternité à Biguina attribué à l'entreprise LE SAVOIRE FAIRE pour un montant de 29.999.575 F CFA HT

La revue de conformité de ces marchés ci-dessus a abouti aux mêmes constats. Par conséquent, l'auditeur donnera une seule conclusion qui sera valable pour tous ces marchés.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution des marchés sont régulières sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- xii. Marché n°67/024/2016/MB/SG/ST/SA relatif aux Travaux de transformation de la station thermique de l'AEV DE Doguè Igbomacro en station hybride (solaire et thermique) attribué à l'entreprise CLIMATEL pour un montant de 37.106.527 F CFA HT

Les Pièces manquantes

Preuve de notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché au PPM (ART 20 DU CMP).

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ Gestion 2016

Aucun marché n'a été passé par la procédure de demande de cotation au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

➤ Gestion 2017

- xiii. Marché n°67/001/2017/MB/SG/ST/SA relatif à l'Acquisition des pieB4 :B22ces de rechanges pour FPM et AEV dans la commune de Bassila attribué à l'entreprise IK@S INTERNATIONNAL SARL pour un montant de 7.428.060 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuves matérielles des lettres de demande de cotation

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 pour un montant de 7.000.000 ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Absence de mention de la durée de validité des offres dans le dossier de demande de cotation ;
- Inexistence des critères d'évaluation et d'analyse dans le dossier de demande de cotation ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière.

- xiv. Marché n°67/006/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Fourniture de mobiliers scolaires à l'EPP de Bodi/C attribué à l'entreprise ADA GROUP pour un montant de 2.203.000 F CFA HT
- xv. Marché n°67/007/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Fourniture de mobiliers scolaires à l'EPP de Kaladji attribué à l'entreprise ADA GROUP pour un montant de 2.203.000 F CFA HT
- xvi. Marché n°67/008/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Fourniture de mobiliers scolaires à l'EPP de Doguè attribué à l'entreprise ADA GROUP pour un montant de 2.203.000 F CFA HT

Les trois marchés ci-dessus sont des marchés allotis (3 lots) attribués suivant la même procédure.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des trois marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- xvii. Marché n°67/012/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction de deux hangars au marché de Frignon attribué à l'entreprise INTERBAT pour un montant de 11.102.811 F CFA HT

Les Pièces manquantes

Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

- xviii. Marché n°67/014/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la Réhabilitation des infrastructures hydrauliques dans la commune de Bassila attribué à l'entreprise CANAL A pour un montant de 13.995.000 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuves matérielles des lettres de demande de cotation

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 pour un montant de 2.838.892 F CFA ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Absence de mention de la durée de validité des offres dans le dossier de demande de cotation ;
- Inexistence des critères d'évaluation et d'analyse dans le dossier de demande de cotation ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus mentionnées.

- xix. Marché n°67/015/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la construction de deux incinérateurs et de deux paillotes dans les maternités isolées de Nioro et de Wannou attribué à l'entreprise EL HADJI OLA OLUWA pour un montant de 7.566.590 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuves matérielles des lettres de demande de cotation

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve des insuffisances ci-dessus relevées.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Nous avons demandé et obtenu les documents relatifs au règlement des différents marchés exécutés contenus dans notre échantillon.

Le consultant a relevé que certains marchés dont les délais d'exécution réelles dépassent ceux contractuels sans qu'il y est une preuve matérielle et formelle de prorogation desdits délais.

Les pénalités de retard prévues dans les contrats de marché, ne sont non plus prélevées. Il s'agit des marchés ci-après :

- Marché n°67/005/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kaladji attribué à l'entreprise AVITECH BTP pour un montant de 15.903.500 F CFA HT
- Marché n°67/001/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la Construction d'un module de 3 classes +BM à l'EPP de Kpindi attribué à l'entreprise GES SARL pour un montant de 26.529.654 F CFA HT

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE MISE EN PLACE DES ORGANES			1,00	

Conclusion : Le niveau de performance est de 1 ; (Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	16	16	7	44%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	7	7	2	29%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	16	16	4	25%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	16	16	4	25%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	16	16	2	13%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant le DAO
8	Evaluation des offres	16	16	2	13%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	16	16	4	25%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	16	16	16	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	16	16	4	25%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				21,24%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				50,50%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				42,05%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 42,05% (conformité moyenne).

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	20	19	1	5%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	20	19	12	63%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	20	19	12	63%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	20	19	3	16%	RAS	Pourcentage de procedures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	20	19	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	20	19	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	20	19	19	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	20	19	0	0%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	20	19	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)				17,67%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				76,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				23,25%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 23,25% (conformité satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	16	16	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	16	16	2	13%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				12,50%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 12,5% (Performance satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	20	20	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	20	20	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	20	20	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	19	20	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	20	20	2	10%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				2,50%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 0 % (Performance élevée).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	HOUNKANDJI	SP-PRMP- Mairie
2	ANIGNIKIN Franccois	C/SAF- Mairie
3	DANGBO Chérif Dyne	C/ST- Mairie
4	AGBOGUIDI Issifou	C/SAL- Mairie

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE BASSILA

Date de tenue de la séance de restitution : 20 Novembre 2019

Heure de démarrage : 16 h 40 mn

Heure de fin : 17 h 05 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Plan de passation gestion 2017
- Avis général de passation des marchés gestion 2016
- Arrêté de nomination des membres de la CPMP
- Arrêté de nomination du chef et des membres de la CCMP
- Arrêté de nomination du chef et des membres du SPRMP
- Rapport annuel de la CPMP_ Gestion 2016
- Rapports annuels du SPRMP_ Gestion 2016
- Rapport annuel de la CCMP_ Gestion 2016
-

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Néant

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Diverses formations reçues (PSDCC, CeFAL, ARMP) ;
- ✓ Acte de nomination des membres des organes de passation et de contrôle des marchés publics ;
- ✓ Existence d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;
- ✓ Existence d'un local approprié avec un projet d'extension

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Mauvais état de l'archivage

B

70 8 1 5

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de Seize (16) marchés pour une valeur cent soixante-douze millions cent vingt mille quatre cent quarante-quatre (172.120.444 FCFA) pour l'exercice 2016, et un volume de vingt (20) marchés pour une valeur globale de quatre cent vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-deux (422.390.662 FCFA) pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Inscription des marchés audités dans le plan de passation

Faiblesses

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Non-respect du délai de validité des offres (Marché N° 67/20/2016/MB/SG/ST/SA relatif à la construction d'un centre des jeunes et d'alphabétisation à BIGUINA_ N° 67/19/2016/MB/SG/ST/SA du 20/10/2016 relatif à la construction des ouvrages et aménagement confortatifs des ITR par la méthode HIMO lot 1,2,3) ;
- Non-respect du délai de transmission de l'attribution provisoire à l'organe de contrôle compétent (Marché N° 67/014/2017/MB/SG/ST/SA relatif à la réhabilitation des infrastructures hydrauliques dans la commune de BASSILA) ;
- Notification du marché antérieure à la date d'approbation du marché (Notification : 14/06/2016 Approbation : 19/07/2016 _ Marché N° 67/001/2016/MB/SG/ST/SA relatif aux travaux de construction d'un module de trois classes, bureau et magasin à l'EPP KPINDI) ;
- Non-respect du délai légal d'attente (Marché relatif à la surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de quatorze (14) boutiques au marché d'Alédjo) ;
- Notification d'attribution et de rejet non déchargées (Tous les marchés)

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons pas identifié de plaintes au niveau de l'autorité contractante.

3.4. Sur l'exécution financière

L'audit a observé que beaucoup de marchés sont exécutés avec grand retard. Le délai d'exécution contractuel n'est souvent pas respecté et les pénalités de retard ne sont pas appliquées (Marché relatif aux travaux de construction d'un module de trois classes, bureau et magasin à l'EPP KALADJI)

3.5. Divers

L'autorité contractante a expliqué à l'équipe d'audit que des efforts sont faits pour corriger ces insuffisances.

B. TW 2 8

BEC SARL

Elle a expliqué que dès que le rapport provisoire lui parviendra, elle pourra faire ses contre observations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17 h 05.

Fait à BASSILA, le 20 Novembre 2019

Pour Bec Sarl



Tanguy MAFFON
chef de mission



HOUNDEFOU,

Boum



Caleb TROUKOU

Pour l'autorité contractante



Echarif Dyne DANGO

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_sar@yahoo.fr / bec@becsarl.com

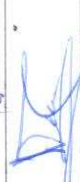
AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Commune de Bassila

20 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission / cabinet BEC SARL	96 00 31 77 bec-dep@yahoo.fr	
2	HOUNDEFOUSSI Bruno	Spécialiste en gestion des marchés publics Consultant BEC/Sarl	66 28 88 03	
3	TROUKOU Caleb	Consultant BEC/Sarl	97 36 69 51 troukoucaleb@gmail.com	
4	HOUNKANDJI Thérèse	SP-PTUP	01 27 6 78	
5	ANIGNIKIN François	CIDAF	97 87 05 franbaign@yahoo.fr	
6	DAN GO Charif Dyne	c/ST- Mairie	97 61 61 11 kingdyne@gmail.com mairie: kingdyne@gmail.com	
7	AGBOGUEHI Issifon	c/ST- Mairie	97 05 07 61 iagbogued@gmail.com	

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité
Gestion 2016

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de 3 classes avec bureau et magasin à l'EPP de Kandi	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	66%
2	Construction d'un module de 14 boutiques au marché d'Alédjo	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
3	Ouverture et de reprofilage léger des voies dans les chefs lieux des arrondissement de bassilla	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
4	Construction d'un module de trois classes avec B+M à l'EPP kaladji	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
5	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO Lot1	1	1	0	0	0	1	1	0	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	8	53%	
6	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO Lot2	1	1	0	0	0	1	1	0	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	7	47%	
7	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO LOT3	1	1	0	0	0	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	8	53%	
8	Construction d'un centre des jeunes et d'Alphabetisation à Biguina	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
9	Construction d'un module 200*150 sur la piste communale Alédjo	1	1	0	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
10																					

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert avec pré-qualification

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5							6			7						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x				
1	Etude techniques contrôle et surveillance des travauxx d'entretien périodique Aménagement des ITR dans la commune de Bassila par HIMO Exercice 2016	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	24	19	79%	35%
2	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin EPP Kpindi	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	1	1	0	24	13	54%	
3	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin EPP Tourou	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	1	1	0	24	13	54%	
4	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un centre des jeunes et d'Alphabetisation à Biguina	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	24	11	46%	
5	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de 14 boutiques au marché d'ALÉDJO	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	24	11	46%	
6	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	24	4	17%	
7	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un double dalot 200/150 sur la piste communale Aledjo AKARADE	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	24	19	79%	

Le pourcentage moyen est de : 50,5 %

Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un parking gros porteurs dans la ville de bassila (Aménagement sommaire)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	11	73%	
2	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou-Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot1	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
3	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou-Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot2	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
4	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou-Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot5	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
5	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou-Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot3	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
6	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou-Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot4	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
7	Construction du logement du chef poste au centre de santé Pélelon	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
8	Construction d'une marternité à Biguina	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
9	Acquisition d'un véhicule de commandement station Wagon pour le maire	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	0	1	0	1	1	0	15	11	73%	73%
10	Fourniture de mobilier scolaire à l'EPP de BODI/C	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
11	Fourniture mobilier scolaire à l'EPP de Kaladji	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
12	Fourniture de mobilier scolaire à l'EPP de Dogue	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	0	0	15	10	67%	
13	Fourniture de mobilier scolaire au profit de l'EPP de la commune	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	15	11	73%	
14	Acquisition de deux charrures au profit de la mairie de Bassila	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	15	11	73%	
15	Transformation de l'AEV de Dogue IGBOMAKRO en Station Hybride (Scolaire)	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	15	11	73%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Consigne : Dans chaque case, veuillez mettre « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

		Demande de cotation	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4								5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
1	Construction de deux hangars au marché de Frignon	1	1	1	1	1	1	1	1	0	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	12	92%	79%	
2	Construction de deux paillottes et e deux incinérateurs dans les maternités isolée de Wenou	0	0	1	1	1	1	1	1	0	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	10	77%		
3	Acquisition de pièces de rechanges pour EPM et AEV dans la commune de Bassila	0	1	1	1	1	1	1	1	0	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	11	85%		
4	Réhabilitation des infrastructures hydriques dans la commune de Bassila		1				1	1	1	0	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	8	62%		

ANNEXE 4 : Tableaux de détermination du délai moyen de passation Gestion 2016

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Etude techniques , contrôle et surveillance des travaux d'entretien périodique Aménagement des infrastructures de transport rural ITR dans la commune de bassila par (HIMO) Exercice 2016	6	4	192	13	215
2	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un centre des jeunes et d'Alphabétisation à Biguina	défaut de la date de publication	6	défaut de la date de signature du contrat	défaut de la date de signature du contrat	6
3	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de 14 Boutiques au marché d'Aledjo	défaut de la date de publication	6	21	défaut de la date d'approbation du contrat	27
4	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un parking gros porteurs dans la villes de bassila	Pièces non communiqués				0
5	Surveillance et le contrôle des travaux de construction des ouvragtes et aménagement confortatifs des ITR par la méthode HIMO	Pièces non communiqués				0
6	Surveillance et contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP de Kpindi	107	6	22	56	191
7	Surveillance et contôle des travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP de Touran	107	6	22	56	191
8	Travaux de construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP kpindi	31	7	36	62	136
9	Construction d'un module de 14 boutiqueq au marché d'Aledjo	29	6	64	31	130
10	Ouverture et de reprofilage léger des voies dans les chefs-lieux des arrondissement de Bassila	30	1	45	10	86
11	Construction d'un module de trois classes avec bureau et magasin à l'EPP de Kaladji	32	7	36	62	137
12	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO Lot1	30	9	97	11	147
13	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO lot2	30	9	97	11	147
14	Construction des ouvrages et aménagement confortatif des ITR par la méthode HIMO lot3	30	9	97	11	147
15	Construction d'un centre des jeunes et d'Alphabétisation et Biguina	31	3	123	date d'approbation antérieure à la date de signature du contrat	157
16	Construction d'un module double dalot 200*150 sur la piste communale Aledjo-AKARADE	32	7	59	39	137
TOTAL						1854
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						991
Volume de marchés concernés (pertinents)						13
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						76

Gestion 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction d'un parking gros porteurs dans la ville de Bassila (Aménagement sommaire)	31	3	31	49	114
2	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou- Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot1	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	15	15
3	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou- Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot2	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	15	15
4	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou- Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot5	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	15	15
5	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou- Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot3	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	15	15
6	Entretien périodique aménagement des ITR Bayakou- Dongou- Wellam- Salmanga- N'Borosco lot4	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	18	18
7	Construction du logement du chef poste au centre de santé Pélelon	2	31	57	20	110
8	Construction d'une maternité à Biouina	29	5	56	20	110
9	Acquisition d'un véhicule de commandement station Wagon pour le maire	défait de la preuve de publication	5	24	11	40
10	Fourniture de mobilier scolaire à l'EPP de BODI/C	défait de la preuve de publication	5	56	20	81
11	Fourniture mobilier scolaire à l'EPP de Kaladji	défait de la preuve de publication	5	56	20	81
12	Fourniture de mobilier scolaire à l'EPP de Dogue	défait de la preuve de publication	5	56	20	81
13	Construction de deux hangars au marché de Frignon	10	5	34	38	87
14	Construction de deux paillottes et e deux incinérateurs dans les maternités isolée de Wenou	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	34	38	72
15	Acquisition de pièces de rechanges pour EPM et AEV dans la commune de Bassila	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	défait de la date d'attribution provisoire	défaute de la signature du contrat	0
16	Réhabilitation des infrastructures hydroliques dans la commune de Bassila	défait de la preuve de publication	défait de la date d'attribution provisoire	34	38	72
17	Fourniture de mobilier scolaire au profit de l'EPP de la commune	27	4	34	49	114
18	Acquisition de deux charrettes au profit de la mairie de Bassila	27	4	34	49	114
19	Transformation de l'AEV de Dogue IGBOMAKRO en Station Hybride (Scolaire)	27	3	39	95	164
TOTAL						1318
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						552
Volume de marchés concernés (pertinents)						11
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						50

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché